



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 15 mars 2016

Préavis N° 05/2016 concernant la mise en place d'un transport collectif desservant les zones industrielles de La Veyre et Rio-Gredon et l'aménagement des arrêts de bus

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 14 mars 2016 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°05/2016,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix, moins 3 avis contraires et 4 abstentions l'amendement proposé par Monsieur le conseiller communal Eric Rochat, à savoir :

- Au tiret 5 des conclusions, supprimer « à défaut la variante 1 sera retenue ».

a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraires et 6 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 233'820.- ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à un emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum ;
- Autoriser la municipalité à mettre au budget annuel la participation communale au déficit prévisionnel des coûts d'exploitation de l'offre TP correspondant à la variante 2, sous réserve de l'acceptation du conseil communal de Vevey ;
- Accepter ce préavis comme réponse à la motion PLR pour un développement rationnel en matière de transports publics.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 14 mars 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Daniel Berner



La secrétaire

Tommasina Maurer